

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 11 octobre 2022

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 17 octobre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-10-17-BD-15 :

Plan Logement d'Abord : attribution d'une subvention à l'AIEM pour le dispositif D'Abord Toit en 2022.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action 12 visant à mettre en œuvre la stratégie du logement d'abord,
VU le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022),
VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 30 juin 2018 entre l'Etat et Metz Métropole qui prévoit notamment la mise en place d'actions innovantes à destination des grands marginaux,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 11 juin 2019 portant sur la désignation d'un lauréat à l'appel à projet dans le cadre du Plan Logement d'abord et autorisant la signature de la convention d'objectifs et de moyens,
VU la convention d'objectifs et de moyens, signée le 25 octobre 2021 avec l'Etat et l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane, relative à la mise en œuvre du dispositif « D'Abord Toit » sur le territoire de Metz Métropole, de juin 2021 à décembre 2022,
VU le Budget Primitif 2022,
CONSIDERANT qu'une subvention de l'Etat de 130 500 € est prévue pour la reconduction du dispositif « D'Abord Toit » jusqu'au 31 décembre 2022. (43 500 € pour 2021 et 87 000 € pour 2022),

DECIDE de participer au financement de ce dispositif à hauteur de 49 000 €, pour 2022, en attribuant la subvention à l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane, qui fera l'objet d'un seul versement au titre de l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Metz, le 18 octobre 2022

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20221017-2022-10-DB15-DE

Numéro de l'acte : 2022-10-DB15
Date de décision : lundi 17 octobre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Plan Logement d'Abord : attribution d'une subvention à l'AIEM pour le dispositif D'Abord Toit en 2022
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 19/10/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221017-2022-10-DB15-DE
Document principal : 99_DE-15.pdf

Historique :

19/10/22 09:06	En cours de création	
19/10/22 09:08	En préparation	Catherine DELLES
19/10/22 10:00	Reçu	Catherine DELLES
19/10/22 10:00	En cours de transmission	
19/10/22 10:02	Transmis en Préfecture	
19/10/22 10:10	Accusé de réception reçu	

